

Paris, le 23 mai 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Sagamartha Alpha Opportunités géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet de la modification suivante à venir.

## Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion, les modifications suivantes vont être effectuées dans la documentation réglementaire de votre FCP :

- La dénomination de votre fonds comportait une typo qui va être corrigée, la dénomination de votre FCP deviendra ainsi SAGARMATHA ALPHA OPPORTUNITES en lieu et place de SAGAMARTHA ALPHA OPPORTUNITES ;
- La société de gestion désigne les cabinets H Conseil Patrimoine Finance (nom commercial Cabinet HCPF - Immo and Co) et Stratégie Patrimoine & Finance, qui ont tous deux le statut de conseiller en investissements financiers enregistrés à l'ORIAS, en qualité de conseillers de votre FCP. A ce titre, aux termes d'une convention de conseil en investissements signée avec Auris Gestion, les conseillers peuvent faire part de leurs recommandations en matière d'instruments financiers et d'allocation (via des comités de suivi du FCP ainsi qu'au travers d'échanges réguliers), étant rappelé que seule la société de gestion reste discrétionnaire dans la validation des recommandations reçues et dans le déploiement effectif de la stratégie d'investissement du FCP. Les conseillers ne sont ainsi pas amenés à prendre des décisions pour le compte du FCP, qui relèvent de la compétence et de la responsabilité de la société de gestion du FCP.
- Pour votre bonne information, les frais de gestion financière prélevés sur votre FCP ont par ailleurs été abaissés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en passant de 1,80% à 1,70% de l'actif net.

Ces modifications ne modifient ni le profil de rendement / risque de votre FCP, ni la stratégie mise en œuvre et ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Nous vous rappelons que les rapports semestriels et annuels (rapports réglementaires) de votre FCP sont disponibles au siège de la société Auris Gestion et peuvent, par ailleurs, vous être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann - 75008 PARIS ou par courriel à l'adresse [serviceclients@aurisgestion.com](mailto:serviceclients@aurisgestion.com).

En cas de difficultés, vous pouvez joindre le (+33) 1 42 25 86 19 ou encore le (+33) 1 42 25 83 40.

Cette même adresse e-mail ou ces numéros de téléphone peuvent être utilisés pour obtenir, sur simple demande, la dernière version de la documentation réglementaire de votre FCP (prospectus, document d'information clé...).

Par ailleurs, vous pouvez contacter le Service Clients ([serviceclients@aurisgestion.com](mailto:serviceclients@aurisgestion.com) / (+33) 1 42 25 86 19) afin d'obtenir le reporting mensuel de votre FCP ainsi que l'historique des valeurs liquidatives.

Les conseillers sont amenés à percevoir une rémunération versée par la société de gestion dont le montant figure dans le dernier rapport annuel. Vous pouvez également vous rapprocher des conseillers pour de plus amples informations en la matière.

## Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **24 mai 2024**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

## Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

## Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Cette opération interviendra de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elle n'était pas conforme à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'Auris Gestion.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Sébastien GRASSET**  
Directeur Général  
Directeur de l'Asset Management

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sébastien Grasset', written over a horizontal line.